



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 085-218501096-20220926-2022SEPTDEL4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 20 septembre 2022
Séance du Conseil Municipal : 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU — Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusées : Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 4, 5 et 25

Secrétaire de séance : Isabelle CHARRIER-FONTENIT

4- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SPOT POUR L'ORGANISATION DE LA PARADE DE NOËL 2022

La parade des Herbiers est un rendez-vous incontournable, qui rassemble des milliers de spectateurs, attirés par le défilé et son ambiance festive. La notoriété de cet événement dépasse très largement les frontières de la commune.

Dans le cadre de la préparation de la parade 2022, qui se déroulera le samedi 3 décembre 2022 dans les rues du centre-ville des Herbiers, la Ville et l'association SPOT, tous deux co-organisateurs, ont décidé de renouveler leur partenariat en formalisant leurs démarches par la conclusion d'une convention, qui prévoit notamment l'apport de la Ville en moyens humains, financiers et matériels.

Il est donc proposé d'approuver le principe de ce partenariat et ses modalités de mise en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, administration Générale, Commerce et Centre-Ville du 13 septembre 2022,

Vu le rapport de Stéphane RAYNAUD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (Etienne BLANCHARD ne prend pas part au vote) :

- décide de renouveler le partenariat entre la Ville et l'association SPOT à l'occasion de l'organisation de la Parade de Noël en 2022,
- approuve le projet de convention de partenariat entre la Ville et l'Association SPOT tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer cette convention.

Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmise en Préfecture le : 03 OCT. 2022
Publiée électroniquement le : 03 OCT. 2022
Notifiée le :